

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 avril 2015 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jacques Tessier, Maire suppléant
- Madame Sylviane Cloutier, conseillère
- Monsieur Clément Gignac, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Claude Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Vivian Viviers, directrice générale

ÉTAIENT ABSENTS:

- Monsieur Michel Croteau, maire
- Madame Diane Guérard, conseillère

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
7. Rapport de la directrice générale;
 - a) Entente concernant inspecteur municipal;
 - b) Entente concernant le surveillant de la rampe de mise-à-l'eau;
 - c) Coopérative de Câble de Ste-Catherine;
8. Dossier 72, Chemin Thomas-Maher;
9. Dossier 136, Chemin Thomas-Maher;
10. Dossier 158, Chemin Thomas-Maher;
11. Dossier Chemin Mongrain;
12. Autorisation d'un entraînement militaire sur le territoire;
13. Autorisation Triathlon Duchesnay 2015;
14. Suivi du Comité consultatif de l'Environnement;
15. Suivi du Comité consultatif d'Urbanisme;
16. Contrat de déneigement;
17. Contrat d'entretien des terrains du Club Nautique et chalet municipal;
18. Pouvoirs pour la stagiaire;
19. Tournoi de golf de la Fondation médicale;
20. Dépôt du rapport d'analyse de la qualité de l'eau du lac par la CBJC pour l'année 2014;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

21. Autres sujets:
 - a)
22. Période de questions
23. Levée de la séance.

1.- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire suppléant Jacques Tessier souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour (Résolution 019-2015)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Gignac
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté le point suivant au point 21:

- Résolution concernant la mise en oeuvre du plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015 (Résolution 020-2015)

Après lecture du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Tessier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 16 mars, tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels (Résolution 021-2015)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de mars 2015;
- Conciliation bancaire au 31 mars 2015;
- Rapport budgétaire pour le mois de mars 2015;

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles (Résolution 022-2015)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Gignac
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

6.- Rapport de l'inspecteur

M. Denis Bourgault étant absent, Mme Viviers dépose le résumé des permis et certificats émis pour le mois de mars 2015.

7.- Rapport de la directrice générale

Madame Viviers fait lecture d'un courriel reçu informant la municipalité que la compagnie XEOS Imagerie inc. fait actuellement de l'arpentage sur notre territoire à l'aide de photographie aérienne et qu'ils ont fait une cible blanche sur l'asphalte en face du 94, chemin Thomas-Maher. Ce sera nettoyé lorsqu'ils auront terminé.

Entente concernant l'inspecteur municipal

Une rencontre a eu lieu entre le Maire, la directrice générale et l'inspecteur municipal suite à la lettre de démission de ce dernier. Il a été convenu qu'il continuerait à travailler à raison de 3 jours semaine jusqu'au 31 octobre afin d'aider Roxane dans ses nouvelles fonctions et qu'il quitterait par la suite définitivement. Un amendement a été apporté à son contrat initial qui a été signé par les deux parties.

Entente concernant le surveillant de la rampe de mise à l'eau

Une entente a été conclue avec M. André Boudreau pour la surveillance de la rampe de mise à l'eau au tarif de 20 \$/l'heure pour un maximum de 5 000 \$. Étant résident de Ville de Lac-Saint-Joseph, M. Boudreau sera plus accessible.

Coopérative de Câblodistribution de Ste-Catherine

Mme Viviers mentionne avoir reçu un courriel de la Coopérative de Câblodistribution de Ste-Catherine pour nous informer qu'ils sont prêts à reprendre le réseau du câble avec la permission du Ministre. Elle fera les démarches auprès du ministre en juin prochain.

8. Dossier 72, chemin Thomas-Maher

Mme Viviers mentionne que l'audition de la cause a été fixée au 29 mai 2015 à 9h00 à la Cour municipale de St-Raymond et que M. Denis Bourgault a été assigné comme témoin.

9.- Dossier 136, chemin Thomas-Maher

Mme Viviers informe les membres du Conseil qu'une rencontre a eu lieu entre le Maire et les propriétaires du 136, chemin Thomas-Maher. Par la suite une lettre de nos procureurs a été transmise à leurs procureurs pour leur demander de donner suite aux ententes verbales intervenues. Le procureur des propriétaires doit rencontrer le Maire au milieu du mois de mai

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

prochain pour tenter de régler ce dossier. M. Claude Tessier mentionne qu'il pourrait accompagner le Maire lors de cette rencontre.

10.- Dossier 158, chemin Thomas-Maher

Ce dossier est reporté à la prochaine réunion.

11.- Dossier chemin Mongrain

Après une longue discussion, il est convenu que l'inspecteur municipal, M. Bourgault, pourra émettre un permis qui devra être signé par chacun des propriétaires touchés par les travaux pour le remblai et déblai du nouveau chemin. On suggère que le plan soit signé par un ingénieur ; il y a obligation de revégétaliser l'ancien chemin et nous écrirons à chacun des propriétaires pour les informer que la Ville n'a aucune responsabilité face à ces travaux sur un chemin privé. De plus, ils devront gérer adéquatement le ruissellement et aviser l'inspecteur lors de l'enrochement du ponceau de la ville afin que ce dernier soit présent lors de l'exécution des travaux.

12.- Autorisation d'un entraînement militaire sur le territoire (Résolution 023-2015).

CONSIDÉRANT QUE le 1er Bataillon Royal 22e Régiment de la Base des Forces canadiennes Valcartier prévoit faire un entraînement militaire et effectuer des patrouilles à pied sur notre territoire durant les périodes du 28 août au 4 septembre 2015 et 8 au 11 septembre 2015.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Claude Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph autorise le 1er Bataillon Royal 22e Régiment situé à la Base des Forces canadiennes de Valcartier à faire un entraînement militaire sur son territoire durant les périodes du 28 août au 4 septembre 2015 et 8 au 11 septembre 2015.

ADOPTÉ

13.- Autorisation Triathlon Duchesnay 2015 (Résolution 024-2015)

Mme Viviers présente la demande reçue pour la tenue du Triathlon Duchesnay qui se tiendra le 5 septembre 2015.

ATTENDU QUE Triathlon Duchesnay a prévu tenir un événement le 5 septembre prochain;

ATTENDU QUE l'événement se tient durant la longue fin de semaine de la Fête du Travail et que les gens reçoivent ou ont des activités qui les obligent à sortir de leur entrée;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ATTENDU QU'il est important de maintenir la libre circulation pour les résidents et les visiteurs;

ATTENDU QUE c'est également la fin de semaine où les plaisanciers, en grande partie, font remiser leur bateau pour la saison hivernale;

ATTENDU QUE ledit événement ne se tient pas sur le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Claude Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre une lettre à l'organisme les informant que nous ne pouvons donner d'autorisation pour la tenue de cet événement puisqu'il ne sera pas tenu sur notre territoire. Toutefois, nous leur demandons de nous transmettre le déroulement de cette activité afin que nous puissions en aviser les citoyens.

ADOPTÉ

14.- Suivi du Comité Consultatif en Environnement (Résolution 025-2015)

Contrat de M. Claude Phaneuf: Nous sommes rendus à la 3ème phase de la revégétalisation des rives. Il y a les visites sur appel et l'émission des certificats. Il faudrait voir à la fin juin pour faire un rapport d'étape. M. Phaneuf doit faire les visites de conformité. Il reste de l'argent du budget de 7 500 \$ qui avait été accordé. Il faudrait faire un nouveau contrat à M. Phaneuf pour cette 3ème phase soit l'accompagnement pour les demandes de permis pour s'arrimer avec M. Denis Bourgault et ce pour un montant ne dépassant pas le budget de 7 500 \$

Navigation sur le lac: Il y a plus de 75 résidents qui possèdent un wakeboat incluant Fossambault-sur-le-Lac. Il faudrait écrire un article dans le journal et refaire le Code d'éthique du plaisancier qui avait été fait il y a quelques années.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Claude Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de préparer un nouveau contrat pour M. Claude Phaneuf quant à la 3ème phase de la revégétalisation des rives.

ADOPTÉ

15.- Suivi du Comité consultatif d'Urbanisme

M. Claude Tessier explique aux membres du Conseil les démarches qui ont été faites concernant le Chemin Mongrain. Après discussion il est recommandé d'écrire à chacun des propriétaires du Chemin Mongrain afin de les informer que la ville ne se tient pas responsable des travaux à être effectués puisqu'il s'agit là d'un chemin privé.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

16.- Contrat de déneigement

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

17.- Contrat d'entretien des terrains du Club Nautique et du chalet municipal (Résolution 26-2015).

Mme Viviers dépose la soumission de M. Jean-Pierre Boucher pour l'entretien des terrains du Club Nautique et du chalet municipal pour 2015, au montant de 5 188 \$. M. Jacques Tessier s'est retiré de la discussion sur ce point.

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Lessard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de M. Jean-Pierre Boucher tel que soumise.

ADOPTÉ

18.- Pouvoirs pour la stagiaire (Résolution 026-2015)

Délégation de pouvoirs à la stagiaire

M. Jacques Tessier explique aux membres du Conseil que compte tenu que la stagiaire, Mme Roxane Ouellet assistera M. Denis Bourgault dans le cadre de son stage de trois (3) semaines, il serait important que cette dernière puisse avoir certains des pouvoirs de l'inspecteur.

Il est proposé par M. Claude Tessier et résolu à l'unanimité que ce Conseil délègue les pouvoirs de l'inspecteur à cette dernière durant la période de son stage, sous supervision du Président du comité d'urbanisme et tel qu'il appert de la description de tâches ci-dessous:

Sommaire de la fonction

Le titulaire assume l'ensemble des tâches reliées à l'inspection municipale en matière de construction, de zonage, d'environnement et d'hygiène comprenant la pré-inspection et l'émission des demandes de permis, l'inspection de bâtiments ou d'équipement et ce, afin de s'assurer du respect et de l'application des réglementations provinciale et municipale dans ces domaines.

Tâches – caractéristiques

- Parcourt le territoire municipal, s'assure que la réglementation est respectée, identifie les travaux ou les situations susceptibles de contrevenir aux lois et règlements et avise, verbalement ou par écrit, les personnes responsables de toute anomalie ou situation non conforme; vérifie, à l'expiration du délai accordé, si les mesures correctives adéquates ont été appliquées.
- Visite les chantiers, bâtiments ou propriétés, voit à l'application des normes de construction, des règlements municipaux, de zonage ou autres. Vérifie la conformité des travaux avec les plans acceptés lors de l'émission des permis de construction ou des certificats d'autorisation.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Dans le cas de travaux non conformes, émet un ou des avis de non-conformité ou, si nécessaire, un constat d'infraction et arrête, s'il y a lieu, les travaux.

- Traite les plaintes qui lui sont acheminées, les sélectionne selon leur nature, se rend sur les lieux pour y constater le bien-fondé, y rencontre les gens concernés, les conseille ou applique la réglementation selon la nature de la plainte et émet, s'il y a lieu, un constat d'infraction ou rédige un rapport de non-conformité.

- Produit, au besoin, un rapport d'inspection des travaux non conformes, rédige la correspondance concernant certains dossiers, prépare la documentation pour les cas de poursuite, recueille l'information pertinente (photo, plan, etc...) et témoigne à la cour s'il y a lieu.

- Effectue, lorsque requis, l'analyse et l'émission des demandes de permis suivant les normes et directives établies.

- Fournit des informations relevant de son domaine d'activités, en personne, par téléphone ou lors de visites.

- Participe à différents comités reliés à son domaine de travail.

- Fournit, au besoin, un avis technique sur les demandes de permis, plans et devis de construction ou d'aménagement, susceptibles d'être problématiques en termes de qualité de l'environnement

ADOPTÉ

19.- Tournoi de golf de la Fondation médicale Ste-Catherine (Résolution 27-2015)

IL EST PROPOSÉ par M. Clément Gignac et résolu à l'unanimité d'acheter un quatuor de golf de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier au coût de 1 000 \$. Il assistera au tournoi avec Mme Sylviane Cloutier et invitera deux autres citoyens.

ADOPTÉ

20.- Dépôt du rapport d'analyse de la qualité de l'eau du lac par la CBJC pour l'année 2014.

Une copie du rapport a été remise à chacun des membres du Conseil pour informations. M. Claude Lessard nous en transmettra un résumé. M. Lessard mentionne que M. Antoine Bourque viendra faire une présentation lors de la prochaine rencontre du CCE.

21.- Autres sujets

a) Résolution concernant la mise en oeuvre du plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Résolution 28-2015)

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Mme Viviers explique aux membres du Conseil que la MRC a fait des démarches pour obtenir une subvention dans le cadre du programme Climat municipalités afin de doter les municipalités d'un plan de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

ATTENDU QUE le programme Climat municipalités a pour principal objectif d'inciter les municipalités du Québec à s'engager dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et dans l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Saint-Joseph a souscrit à la démarche initiée par la MRC de La Jacques-Cartier, dans le cadre du programme Climat municipalités, en vue de doter les municipalités de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Beauport, Lac-Delage, Lac-Saint-Joseph, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Gabriel-de-Valcartier et Shannon, d'un plan de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE "le Plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre de la MRC de La Jacques-Cartier" a été déposé auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qu'il a fait l'objet d'une attestation de conformité, le 11 décembre 2014;

ATTENDU QUE le Plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre comporte des mesures de réduction au niveau des bâtiments municipaux, des infrastructures municipales, des équipements motorisés opérés par la municipalité, de la gestion des eaux, des matières résiduelles et du transport routier collectif;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme Climat municipalités, la Ville de Lac-Saint-Joseph n'est pas actuellement apte à énoncer un objectif de réduction exprimé en pourcentage de réduction à atteindre, à une date ultérieure par rapport aux émissions d'une année donnée; cette année de référence étant 2012;

ATTENDU QUE les actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et leurs échéanciers d'implantation furent établis en étroite collaboration et avec l'assentiment des municipalités participantes à ce projet;

ATTENDU QUE la dernière tranche de la subvention accordée à la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de ce projet sera effectuée après l'adoption, par chacune des municipalités participantes, d'une résolution de mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lessard, appuyé par Sylviane Cloutier et résolu:

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph souscrit aux objectifs mentionnés au Plan d'Action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et s'engage à les respecter lorsqu'ils deviendront applicables sur son territoire.

ADOPTÉ

22.- Période de question

Aucune question n'est formulée.

23.- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU à l'unanimité de lever la séance à 20h05.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Jacques Tessier
Maire suppléant